



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE

---

## NOTE THÉMATIQUE

---

*PREMIERS ENSEIGNEMENTS*  
*DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE*  
**DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

*Septembre 2013*

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a été créé en 2009 pour financer des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. A ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies<sup>1</sup>. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

La présente note fournit une introduction aux résultats disponibles, en présentant les enjeux des projets et les principaux enseignements tirés des évaluations des expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Elle s'appuie sur les rapports finaux des expérimentations qui ont été remis au FEJ par les porteurs et les évaluateurs des projets, et fournit des liens vers ces documents, en ligne sur le site du FEJ.

Cette synthèse ne prétend pas à l'exhaustivité, mais a pour objectif de permettre aux lecteurs de se repérer dans la gamme des actions menées ; elle les invite à prendre connaissance des rapports des porteurs et des évaluateurs afin d'en diffuser les enseignements, de les mettre en discussion et de favoriser leur appropriation collective.

## CONSEIL D'UTILISATION

Certains textes (en bleu) sont cliquables et renvoient vers un lien Internet.

N'hésitez pas à les consulter.

---

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la Délégation interministérielle à l'innovation et l'expérimentation sociale et l'économie sociale (DIIESES).

## RÉSUMÉ

Les expérimentations soutenues dans le cadre du FEJ afin de lutter contre le décrochage scolaire empruntent deux registres d'actions : celui qui vise à prévenir le décrochage d'élèves en difficulté et celui qui vise à repérer et à soutenir les jeunes qui ont déjà décroché.

En matière de prévention du décrochage, l'apport des projets de prévention réside dans l'expérimentation de formes innovantes de soutien et d'accompagnement des jeunes en grande difficulté dans leur scolarité. Le principal élément d'innovation réside dans l'articulation entre interventions scolaires, éducatives, d'accompagnement et de soin. Les expérimentations les plus abouties permettent ainsi de sortir des jeunes en échec d'une situation scolaire qui paraît sans issue en leur proposant des formes d'activités alternatives, dans le cadre des établissements scolaires ou en dehors. La question qui demeure posée est celle de l'articulation entre ces dispositifs et le monde scolaire lui-même. Le temps de la prise en charge est aussi un temps de distance avec l'enseignement ordinaire : le bénéfice retiré de la sortie du cadre scolaire (souplesse dans la prise en charge, petits groupes, accompagnement personnel, pédagogies alternatives, absence de notes) rend en même temps difficile le retour dans la scolarité. Les expérimentations de « mallette des parents » en 6<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> ont quant à elles permis de mesurer les effets d'actions tournées vers les parents des jeunes les plus en difficulté, afin de les soutenir dans la compréhension des enjeux de l'orientation et des codes de l'institution scolaire. Les évaluations de ces dispositifs peu coûteux et reproductibles mettent en lumière leurs effets importants pour prévenir le décrochage et favoriser l'appropriation par les jeunes et leurs familles de leurs choix d'orientation.

L'apport principal des projets de soutien aux élèves décrochés, autour des plates-formes de repérage et de la mise en place d'applications informatiques nouvelles, a été de rendre ces jeunes visibles pour les institutions et de mobiliser les acteurs dans une recherche de solutions de scolarisation, de formation et d'insertion professionnelle menée en partenariat. La limite pointée par les évaluations porte sur la nature des solutions apportées à la situation des jeunes. En effet, le raccrochage aux institutions d'insertion, en particulier aux missions locales, est un premier pas qui pose ensuite une question qui dépasse le cas des décrocheurs : celle de l'insertion professionnelle des jeunes les moins diplômés.

## INTRODUCTION

La volonté de poursuivre des études est devenue une aspiration partagée par toutes les familles. Mais cette aspiration rencontre des succès inégaux. Le sociologue Tristan Poullaouec distingue trois types de trajectoires : « les *''scolarités réussies''* (accès aux études supérieures), les *''élèves de l'entre-deux''* (diplômés de l'enseignement professionnel court ou bacheliers technologiques) et les *''échoués de l'école''* (sorties sans diplôme) »<sup>2</sup>. A l'échelle des dernières décennies, l'abandon prématuré des études est en régression. Mais, dans un contexte d'allongement général de la durée des études et de chômage touchant particulièrement les jeunes les moins diplômés, il a des conséquences graves pour l'insertion des jeunes concernés. L'enquête « Génération » du CEREQ menée en 2010 auprès de jeunes sortis trois ans plus tôt de formation initiale montre l'effet pénalisant de l'absence de diplôme sur l'insertion professionnelle des jeunes : « au sein de cette génération, près d'un jeune sur six est sorti sans diplôme, et le taux d'emploi de ces jeunes trois ans plus tard est de 48% alors qu'il est de 70% parmi ceux ayant obtenu le CAP ou le BEP, de 78% pour ceux sortis avec un bac professionnel ou technologique, de 55% parmi les titulaires d'un bac général, et qu'il atteint ou dépasse les 80% pour ceux sortis avec un diplôme *du supérieur* »<sup>3</sup>. C'est pourquoi la lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu important des politiques éducatives et, plus largement, des politiques menées en faveur de la jeunesse.

### ■ Repères

- Un jeune quitte le système éducatif « sans diplôme » s'il n'a pas au moins un diplôme de second cycle général ou professionnel (le baccalauréat, le BEP ou le CAP). 17 % des jeunes sortant de formation initiale en 2009 ont au plus le brevet des collèges contre 31 % en 1982 ;
- Les « sorties précoces » désignent la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (ils n'ont ni le bac, ni le BEP, ni le CAP) et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. En France, cette proportion était de 12,6 % en 2010 et de 11,9 % en 2011. L'objectif de l'Union européenne est de parvenir à une proportion de 10 % au plus en 2020.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'État de l'école*, n°22, édition 2012.

Les expérimentations soutenues dans le cadre du FEJ distinguent les élèves décrochés et les élèves décrocheurs. Alors que les premiers n'ont plus d'attaches institutionnelles, les seconds sont inscrits dans des établissements de formation mais manifestent, par leur comportement, leurs absences et leur manque d'investissement, une tendance progressive à l'éloignement du système scolaire. A ces profils de jeunes correspondent des registres d'action pour partie différents. En direction des élèves pour lesquels un risque de décrochage est repéré, l'enjeu des expérimentations est de réfléchir à des actions de prévention qui peuvent être menées dans le cadre où l'élève est scolarisé ou en dehors et visent à lui permettre de réinvestir son parcours de formation. En direction des élèves qui ont décroché, il s'agit de mettre en œuvre des moyens pour reprendre contact et replacer les jeunes dans des démarches de formation et d'insertion.

2. Tristan Poullaouec, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école*, Paris, La Dispute, 2010.

3. Zora Mazari, Virginie Meyer, Pascale Rouad, Florence Ryk et Philippe Winnicki : « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref*, n°283, CEREQ, mars 2011, cité in Isa Aldeghi, Léopold Gilles (CREDOC), *Création de deux plateformes de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs - missions locales Paris-Centre et Paris-Est*, rapport final d'évaluation, AP1 492, octobre 2011, p. 11

## 1. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

L'émergence de la question du décrochage scolaire comme une question centrale des politiques éducatives s'est récemment traduite par la création des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Ce dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire par une circulaire interministérielle du 9 février 2011. Il vise à repérer et aider les jeunes :

- de plus de 16 ans ;
- scolarisés l'année précédente ;
- n'ayant pas obtenu le diplôme du cursus suivi l'année précédente ;
- non scolarisés dans un autre dispositif de formation initiale ou non inscrits en apprentissage.

### ■ Le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI)

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont été généralisées par la circulaire interministérielle du 9 février 2011 relative à la mise en œuvre de articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation et à l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire. Elles ont fait l'objet d'un *Guide de bonnes pratiques*<sup>4</sup> à destination des acteurs. Ce système permet l'interconnexion des systèmes d'information de l'Éducation nationale, de l'enseignement agricole, des centres de formations d'apprentis et des missions locales.

Cette innovation s'inscrit dans la lignée d'expérimentations qui ont tenté, à une échelle locale et avec des caractéristiques spécifiques, de tester l'usage d'un outil nouveau. Certaines de ces expérimentations ont, en raison de la décision de généralisation, été interrompues avant leur terme, à l'image du dispositif « [ESPADON J2S](#) », porté par le rectorat de Nantes et évalué par l'Université de Nantes (AP1 193). Malgré la fin anticipée du projet, l'évaluation est source d'enseignements utiles quant aux enjeux du fonctionnement de telles plates-formes, y compris dans l'articulation des dispositifs locaux avec les systèmes d'envergure nationale.

### ■ Le projet **PREDECAGRI**, porté par AgroSup Dijon et évalué par EDUTER Recherche, AP1 57.

Le projet se proposait d'expérimenter un logiciel de repérage des élèves décrocheurs de l'enseignement agricole. L'objectif était de mettre en œuvre un dispositif pour que les jeunes sortant sans qualification à l'issue de leur scolarité soient repérés et ne quittent pas le système de la formation initiale scolaire ou l'apprentissage, sans qu'un accompagnement et un suivi individualisés n'aient été mis en place pour la poursuite de leur parcours.

Le projet a également organisé la mise en œuvre d'actions spécifiques au sein des établissements scolaires ou en lien avec ceux-ci. Ces dispositifs ciblent leur action sur l'accès des élèves à l'information concernant leur orientation, mais aussi sur leur accompagnement par des acteurs du monde scolaire et extrascolaire.

4. Ministère de l'éducation nationale, *Guide de bonnes pratiques, Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs*, novembre 2011.

Les dispositifs proposent majoritairement un parcours d'accompagnement personnalisé aux jeunes. Par exemple, le dispositif « [Prévention du décrochage scolaire des lycéens et apprentis](#) » porté par la Ligue de l'enseignement Midi-Pyrénées et évalué par l'Université de Toulouse (AP1 434) a proposé des suivis individuels et des ateliers collectifs d'une durée moyenne de 4 mois à plusieurs cohortes de jeunes. Ces actions, fortement inspirées des ateliers et dispositifs relais, ont été majoritairement réalisées durant les temps scolaires dans des établissements et en dehors.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux jeunes décrocheurs, les dispositifs s'appuient également sur une étroite collaboration entre différents partenaires institutionnels et associatifs. Par exemple, l'association régionale des missions locales de Midi-Pyrénées en collaboration avec l'académie de Toulouse a expérimenté un « [Passeport Accueil Commun](#) » (évalué par G2C et Sosten, AP1 399), qui organise l'accueil et l'accompagnement renforcé et coordonné des jeunes décrocheurs. Le dispositif cible les jeunes de 16 à 18 ans ayant quitté le système de formation sans qualification depuis moins d'un an et n'étant inscrit dans aucun système de suivi.

■ **Le projet « [Accompagnement Partenarial d'Itinéraires Personnalisés d'Accès à la Qualification \(APIPAQ\)](#) », porté par la mission locale de Marseille, la mission d'insertion de l'Education nationale, évalué par le CEREQ, AP1 359.**

Le dispositif est conçu pour les jeunes non qualifiés en rupture scolaire ou présentant des risques sérieux de rupture. Il consiste à mettre en place, en dehors de l'école, des lieux d'accueil pour les jeunes et leurs parents. Le dispositif repose ainsi sur un partenariat renforcé entre rectorat et mission locale, et sur la création d'espaces d'accueil personnalisés (EAP) animés par un organisme de formation indépendant. Ces accueils sont établis sous la forme de lieux d'écoute faisant intervenir plusieurs acteurs, dont les missions locales et les missions d'insertion de l'Education nationale. Les EAP sont donc le lieu d'un dialogue avec les jeunes, et ont pour objectifs le maintien ou le retour en établissement scolaire, l'accès à une formation professionnelle, la signature d'un contrat en alternance, afin de réduire significativement les sorties sans qualification du système scolaire.

Une expérimentation s'est appuyée sur l'articulation entre interventions scolaires, éducatives, d'accompagnement et de soin.

■ **Le projet « [Ateliers pédagogiques de Nanterre](#) », CMP Jean Wier - Centre Hospitalier Théophile Roussel, CEREQ, AP1 301.**

Cette expérimentation constitue une modalité de scolarité en dehors d'un établissement scolaire, associant des enseignants, des éducateurs et un service de psychiatrie infanto-juvénile. Il propose à des adolescents déscolarisés ou en rupture scolaire de reprendre pied dans la scolarité tout en prenant en considération les facteurs psychologiques liés à la déscolarisation. Ces jeunes sont repérés grâce à un travail en réseau avec les partenaires du territoire que sont les collèges, les Centres d'information et d'orientation (CIO), l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les associations et les consultants des Centres médico-psychologiques (CMP) ou les pédiatres. L'accueil est souple et flexible, les jeunes ont au maximum 7 heures de cours durant la semaine, sous la forme de séances d'une heure et demie en petits groupes.

Des projets portent spécifiquement sur l'appui donné aux professionnels pour leur permettre une action du décrochage plus efficace.

■ **Le projet « Professionalisation de la lutte contre le décrochage scolaire », porté par le rectorat de Créteil et évalué par le CEREQ, AP1 353.**

Le projet vise la professionnalisation des équipes éducatives dans les établissements scolaires en les aidant à détecter de façon précoce les jeunes en risque de décrochage, puis à apporter avec leurs partenaires des réponses adaptées à chaque jeune, l'accompagnement est effectué par des éducateurs spécialisés. La professionnalisation s'est structurée autour des Groupes d'aide à l'insertion (GAIN) au sein des lycées, c'est-à-dire des réseaux de « veille » constitués d'enseignants, de conseillers d'orientation, de CPE et de professionnels sociaux et de santé dont le but est de repérer les décrocheurs et de leur offrir un suivi personnalisé sur un an. Il s'agit de mobiliser les membres du GAIN, en élargissant la participation des enseignants en tant que tuteurs des élèves pris en charge. L'évolution des pratiques professionnelles permet d'améliorer qualitativement la prise en charge des jeunes en mettant en place une méthodologie de travail interprofessionnelle.

Des projets se concentrent sur l'implication des parents des élèves en difficulté. Il s'agit de renforcer les actions menées par les équipes éducatives pour faire le lien avec les familles et leur transmettre des informations sur la scolarité et sur l'orientation de leurs enfants.

■ **Les projets « La mallette des parents » en 6<sup>ème</sup>, porté par le rectorat de Créteil et évalué par l'Ecole d'économie de Paris (APDIESES 11) et « La mallette des parents - orientation en 3<sup>ème</sup> », porté par le rectorat de Versailles et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris, HAP 09.**

L'expérimentation de « la mallette des parents » en classe de 6<sup>ème</sup> a eu lieu en 2008-2009 dans l'académie de Créteil. Ce programme a été mis en œuvre dans une quarantaine de collèges de l'académie de Créteil, majoritairement en zone d'éducation prioritaire. Ce dispositif coûte entre 1 000 et 1 500 euros par collège. Il consiste en trois réunions débats réunissant des parents d'élèves de sixième et des membres des équipes éducatives. Elles sont axées sur l'aide que les parents peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement. Une expérimentation complémentaire a été menée l'année suivante pour déterminer quelles méthodes étaient les plus efficaces pour augmenter le nombre de parents impliqués.

L'expérimentation de la « Mallette des parents » en classe de 3<sup>ème</sup> vise à tester les effets d'un dispositif permettant de soutenir dans les choix d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> les familles des 25% d'élèves les plus faibles scolairement et les plus exposés au décrochage scolaire. En début d'année 2010-2011, les principaux de 37 collèges volontaires de l'académie de Versailles ont identifié ces élèves dans leurs classes de troisième. Un tirage au sort a ensuite déterminé, à l'intérieur de chaque collège, les classes qui participeraient à l'expérimentation. Dans celles-ci, les familles présélectionnées ont été invitées à participer à deux réunions spécifiques avec le chef d'établissement. Les présélectionnés des autres classes constituent un groupe témoin, ce qui permet d'estimer rigoureusement l'impact du programme. Un simulateur d'orientation permettant, à partir des résultats scolaires à un moment donné, de savoir si telle ou telle affectation est envisageable (eu égard aux attentes propres aux différentes filières de formation) a également été développé dans le cadre de cette expérimentation. L'effet propre de cet outil n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

## 2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

### ■ Méthodes d'évaluation

Les expérimentations de « [La mallette des parents](#) » en 6<sup>ème</sup> et de « [La mallette des parents - orientation en 3<sup>ème</sup>](#) » ont fait l'objet d'une évaluation d'impact reposant sur la comparaison d'un groupe test et d'un groupe témoin sélectionnés de façon aléatoire. D'autres projets ont mis en œuvre des protocoles de ce type mais ont rencontré des difficultés de plusieurs ordres. Les porteurs de projet et leurs partenaires ont parfois considéré que ne pas faire bénéficier des jeunes d'un dispositif pour la seule raison qu'ils ont été tirés au sort pour être témoins posait un problème d'ordre éthique. Cela a pu amener, dans le cas par exemple du « [Passeport accueil commun](#) », les organisateurs à détourner la règle et faire bénéficier les témoins du dispositif, rendant impossible la mesure quantitative d'un impact. Par ailleurs, des dispositifs ont été confrontés à un déficit de demande de la part des jeunes ciblés, de telle sorte que les échantillons de bénéficiaires se sont avérés trop réduits pour mettre en évidence des effets significatifs, à l'instar de la composante quantitative du dispositif « [APIPAQ](#) ».

La majorité des projets ont donné lieu à des évaluations principalement qualitatives, appuyées sur le suivi des données quantitatives des dispositifs expérimentés.

### LES ÉVALUATIONS DÉCRIVENT LA DIVERSITÉ DES PROFILS DES JEUNES DÉCROCHEURS

Comme le soulignent plusieurs rapports, la notion de décrochage scolaire est liée aux notions d'errance et de rupture de parcours. La notion d'errance est « *issue du champ sanitaire et social* » (« [ESPADON J2S](#) ») et s'est imposée comme forme d'analyse de la situation de jeunes en grande difficulté. Dans une acception large, elle désigne l'absence d'inscription dans un parcours d'insertion. Elle est liée à la notion de décrochage scolaire qui désigne un moment de mise à distance par les jeunes des options de formation et d'aide qui leur sont proposées. Un évaluateur définit ainsi le décrochage comme une forme d'« *errance institutionnelle* ». Cette définition présente moins un diagnostic sur la situation personnelle des jeunes qu'un état de leurs relations avec les institutions. C'est pourquoi elle recouvre des situations très diverses. Comme l'explique le rapport d'évaluation du projet « [Passeport Accueil Commun](#) » (AP1 399, ARML Midi-Pyrénées, CIRESE), le terme d'errance ne reflète pas « *une réalité homogène suivant le type de jeune. En effet, ce n'est pas parce que les jeunes ne sont pas visibles du côté des institutions que cette période représente du vide du côté des jeunes* ».

Un rapport d'évaluation (« [ESPADON J2S](#) ») souligne le lien entre le décrochage scolaire et l'origine sociale : « *les élèves qui décrochent viennent plus fréquemment de milieux sociaux défavorisés et ont connu des difficultés scolaires précoces* ». Mais cette relation ne suffit pas à caractériser la trajectoire des décrocheurs comme le mentionnent de nombreux rapports. Pour appréhender la complexité de ces parcours, plusieurs évaluations ont analysé le parcours des élèves repérés. Par exemple, dans le cadre de l'évaluation du projet « [APIPAQ](#) » (AP1 359, Mission locale de Marseille/Mission d'insertion de l'éducation nationale, CEREQ) 355 jeunes décrocheurs ont été interrogés qui « *pour les deux tiers (...) sont inscrits en 2008-09 et non réinscrits à la rentrée 2009, l'autre tiers concerne des ruptures en cours d'année scolaire 2009-10* ». L'enquête a permis de préciser leur position scolaire au moment de leur décrochage : « *16% sont issus de collèges (classe de troisième pour la plupart), 5% de classe de*



seconde et première générale ou technologique, 66% étaient inscrits dans l'une des deux premières années d'un diplôme professionnel et 13% dans une classe terminale d'un diplôme de niveau IV (baccalauréats généraux, technologiques ou professionnels) ». Le rapport souligne la difficulté à figer les parcours dans des profils types étant donné la variété des facteurs qui interviennent dans le décrochage.

Les évaluateurs du projet « [APIPAQ](#) » distinguent trois types de situation de décrochage :

- « Un décrochage intervenu à la suite d'une orientation jugée insatisfaisante précédée par un ou plusieurs redoublements, des difficultés qui n'excluent pas un goût pour certaines matières scolaires, difficultés qui vont parfois jusqu'à un rejet scolaire affirmé. Le rejet concerne plus les garçons que les filles. Ce premier ensemble concerne approximativement 40% des situations de décrochage ;
- Une combinaison entre des difficultés familiales prononcées (de l'absence d'un parent jusqu'à une rupture complète avec l'univers familial) et un absentéisme fréquent. Cette situation concerne plus fréquemment les filles que les garçons et rassemble environ le tiers des situations recensées ;
- Un troisième ensemble peu distinct du précédent combine des problèmes de santé évoqués comme motif de nombreuses absences avec d'importantes difficultés familiales et des questions d'orientation. Cet ensemble recouvre à peu près 20% des situations ».

La complexité des parcours apparaît dans les entretiens menés avec les jeunes décrocheurs. Ils soulignent « l'épreuve » de l'entrée au collège, « le désintérêt progressif » pour la scolarité qui se traduit « par de l'indiscipline et ou de l'absentéisme ». Les jeunes participant aux « [Ateliers pédagogiques de Nanterre](#) » témoignent ainsi d'un sentiment de dépassement, se sentant « submergés à l'école ou au collège », ayant accumulé un retard scolaire les empêchant de rattraper leurs lacunes. Ces jeunes peuvent s'inscrire en opposition aux normes véhiculées et imposées par l'institution scolaire, et notamment incarnées, d'après les témoignages des jeunes, par l'autorité du corps enseignant. Les « [Ateliers pédagogiques de Nanterre](#) » ciblent donc un public de jeunes « dont les troubles du comportement sont ingérables par l'Éducation nationale », entretenus par une « phobie scolaire » et une indiscipline poussant les équipes éducatives à exclure ces élèves perturbateurs.

## LES OUTILS DE REPÉRAGE REPOSENT SUR LA CRÉATION DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES PARTENARIALES

La mise en place concertée d'outils de repérage des décrocheurs a eu des effets positifs sur la capacité des institutions à détecter les jeunes en sortie de parcours scolaire. Mais les rapports d'évaluation soulignent les enjeux liés à l'appropriation de ces outils par les équipes éducatives. L'observation de la mise en place du dispositif « [PREDECAGRI](#) » montre que le logiciel « émane davantage d'une demande politique de pilotage du système éducatif que d'une demande des établissements agricoles ou du système éducatif agricole ». Pour cette raison s'expriment des « doutes sur sa réelle utilisation dans les établissements par les personnels en charge de renseigner l'application ». L'évaluation du projet « [Dispositif de prévention et de traitement des sorties sans qualification](#) » suggère que la réflexion autour de l'outil a été l'occasion pour les différents partenaires de se confronter à la « difficulté [...] de s'entendre sur la définition du décrochage scolaire », les diverses institutions n'envisageant pas de la même manière le décrochage. Au contraire, l'évaluation du projet « [ESPADON J2S](#) » constate que les interrogations sur le décrochage sont « étonnamment peu présentes dans les discussions en comité de pilotage, comme dans les interviews des participants » et fait « l'hypothèse que cette

*réduction techniciste occulte des divergences dans l'appréhension du problème que l'application est censée traiter ».*

Ces résultats montrent la nécessité de la formation et de l'accompagnement des équipes éducatives. Par exemple, au cours de formations, les enseignants du programme [« Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire »](#) ont été amenés à *« se poser des questions, à prendre du recul, et parfois même à se remettre en cause. Si cette réflexion a parfois été déstabilisante, elle n'a jamais été ressentie comme désagréable ou néfaste. Les plus décontenancés ont sans doute été les enseignants qui n'ont pas l'habitude de prendre les élèves en charge individuellement ».*

Cette confrontation avec des pratiques éducatives inhabituelles a encouragé de nombreux enseignants à *« interroger leur pratique d'enseignement et changer certaines de leur approche des élèves en situation collective ».* Ce travail réflexif a été apprécié par les enseignants. La modification des pratiques induite par la formation touche également les conseillers principaux d'éducation (CPE), confrontés aux jeunes décrocheurs dans la mesure où ceux-ci peuvent avoir un comportement perturbateur au sein de l'établissement. Ainsi, c'est la manière de s'adresser aux jeunes qui semble modifiée, *« alors qu'ils sont quotidiennement amenés à conduire des entretiens individuels avec les élèves, mais dans le cadre d'une relation éducative, de ce fait souvent directive et parfois punitive ».*

## L'IMPLICATION DES PARENTS RÉDUIT LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'évaluation de [« La mallette des parents »](#) en 6<sup>ème</sup> montre que *« les familles effectivement prises en charge sont davantage impliquées dans la scolarité de leurs enfants »* et que *« les enfants des familles directement impliquées dans le programme ont de meilleurs comportements dans l'établissement et en classe et reçoivent de meilleures notes en français »* : moins d'absentéisme, moins d'exclusions temporaires, moins d'avertissements en conseil de classe, une plus grande fréquence des distinctions lors du conseil de classe (félicitations, encouragements, ...). Les camarades de classe des enfants dont les familles participent au programme connaissent également une évolution positive. Cette expérimentation montre *« qu'il est possible d'améliorer l'implication des parents auprès des écoles »,* que *« cette implication a de forts effets sur le comportement des enfants »* et *« que ce type d'intervention est efficace même si une minorité de parents y recourent ».*

Ce résultat a entraîné une extension du dispositif à 1 300 collèges au cours de l'année 2010-2011. L'évaluation montre que les invitations personnelles ont des effets sur la participation aux réunions de la « mallette » qui correspondent à un accroissement de 15 points du taux de participation. Les appels téléphoniques et les rappels par SMS sont les instruments les plus efficaces. Les effets de ces actions sont plus nets *« sur les parents des enfants ayant les résultats scolaires les plus faibles »,* de sorte *« que les invitations sont susceptibles de faire disparaître les inégalités de participation aux réunions entre les différents types de familles »*<sup>5</sup>.

L'impact du dispositif [« La mallette des parents 3<sup>ème</sup> »](#) est quant à lui significatif en matière de réduction du décrochage scolaire. L'évaluation montre que celui-ci *« permet de réduire la proportion de décrocheurs à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup> de 8,8% à 5,1% »,* soit *« une baisse de plus de 40% du nombre de décrocheurs dans le groupe test ».* Plusieurs choix d'orientation sont analysés afin de comprendre

---

5. Marc Gurgand, *Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents dans les collèges ? Évaluation de l'impact de la mallette des parents*, Rapport d'évaluation finale du projet APDIESES 11, décembre 2011.

les mécanismes par lesquels le nombre de décrocheurs se réduit sur le long terme. Les demandes de redoublement et les procédures d'appel sont plus fréquentes dans le groupe témoin que dans le groupe test, les élèves postulant de manière plus fréquente dans des filières professionnelles et demandant moins souvent un redoublement. Ces choix se retrouvent dans les orientations effectives des jeunes : à court terme, le dispositif a réduit sensiblement le redoublement.

Associer les parents aux décisions d'orientation et les inviter dans des réunions d'information spécifiques a un effet positif sur leur implication au sein du collège : « *ces derniers sont beaucoup plus nombreux à avoir participé à des réunions d'information au collège (+24 points), plus nombreux également à avoir participé à des réunions organisées par les associations de parents d'élèves (+3,6 points)* ». Outre cette implication croissante dans la vie du collège, les parents se disent mieux informés sur les perspectives d'orientation de leurs enfants, de sorte que « *mieux impliqués et informés, les parents du groupe test formulent des attentes que l'on peut qualifier de plus réalistes que ceux du groupe témoin* ».

### **LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ONT DES EFFETS POSITIFS SUR LES FACTEURS DE DÉCROCHAGE, MOINS SUR LE DÉCROCHAGE LUI-MÊME.**

Les évaluations n'ont pas mis en évidence d'impact significatif des dispositifs d'accompagnement en matière de retour vers la scolarité et d'accès à la formation. Le projet « [APIPAQ](#) », qui a mis en place un protocole d'évaluation avec tirage au sort des bénéficiaires, a été confronté à une faible participation des jeunes bénéficiaires au dispositif (29 %). L'évaluation n'a pas pu mettre en évidence de différences significatives dans le devenir des élèves des groupes test et témoin. À l'issue de l'expérimentation du « [Passeport accueil commun](#) », le constat éclaire les résultats nuancés que mettent en avant les dispositifs : les jeunes ont été satisfaits du dispositif mais les évaluateurs reconnaissent qu'il est difficile de « *leur permettre de stabiliser leur situation en une seule année* ». Des indicateurs sont cependant encourageants, notamment la capacité des jeunes à « *repandre en main eux-mêmes leur parcours d'insertion* ».

L'accompagnement comme prise en charge des jeunes en dehors de l'institution scolaire semble répondre aux attentes des jeunes, des familles et de l'institution scolaire. Dans les situations de décrochage, les équipes éducatives reconnaissent avoir très peu de prise sur les jeunes qui s'éloignent progressivement de l'institution. Toutefois, quelques effets encourageants apparaissent. Par exemple, seuls 5% des bénéficiaires du dispositif « [APIPAQ](#) » « *affirment n'avoir été en contact avec aucun organisme dans le cadre d'une recherche de formation ou d'emploi tandis que c'est le cas de 13% des jeunes du groupe témoin* »<sup>6</sup>. La structuration du suivi est significativement différente selon que les jeunes ont été accompagnés ou non : les bénéficiaires sont 77% à avoir été en contact avec une mission locale, contre 66% dans le groupe témoin, alors que le suivi par un organisme de l'Education nationale ou une prise de contact avec le réseau personnel (par la famille ou le cercle d'amis) est plus fréquent chez les témoins. Dans le cadre du dispositif « [Actions de lutte contre le décrochage scolaire](#) » porté par l'Association des maisons de la famille de La Réunion et évalué par l'Université de La Réunion (APDOM1 4), c'est surtout en termes de comportement que les effets ont été appréhendés par les acteurs interrogés : les jeunes ont un « *comportement toujours perturbateur en classe, mais*

6. Les organismes de formation ou d'emploi les plus cités par les jeunes ayant pris contact avec eux sont les missions locales.

*dans le dialogue avec les adultes, le respect s'impose peu à peu ; les CPE par exemple soulignent bien qu'un programme ne peut pas avoir d'effets «magiques» ».*

Les « [Ateliers pédagogiques de Nanterre](#) » ont été bien perçus par les jeunes et leurs parents. Les entretiens auprès des jeunes montrent en particulier une opposition récurrente entre le mode d'apprentissage dont ils disposent dans le cadre de l'Atelier pédagogique et le cadre scolaire de l'Education nationale. C'est « *la perception d'une ambiance éducative souple par opposition au cadre scolaire rigide* » qui est avancé par les bénéficiaires comme le point positif du projet : « *l'effet "petit groupe", toujours en opposition avec le groupe classe, désinhibe la parole et ouvre aux questionnements sans risquer de paraître ridicule aux yeux des autres et ce jusqu'à compréhension* ». Cette approche individualisée de l'apprentissage scolaire se retrouve également dans la gestion de problèmes plus personnels, et a pour conséquence un sentiment de « *réappropriation des règles les plus basiques comme le respect de l'autre et des adultes, celui des horaires et d'une certaine ambiance propice à l'apprentissage* ». Les témoignages des éducateurs spécialisés mettent en évidence la difficulté qu'ont les jeunes et leurs parents à reconnaître la nécessité d'un suivi psychologique individuel. Les évaluateurs soulignent la fonction de « *stratagème (de l'Atelier pédagogique) vers le parcours de soin* » : les jeunes et leurs familles s'investissent dans le parcours pédagogique, occultant ainsi la dimension thérapeutique qu'il peut avoir. Puis au fur et à mesure, « *les intervenants des ateliers pédagogiques parviennent à convaincre les jeunes d'accepter la mise en place d'un parcours de soins, soit par le biais des Ateliers Thérapeutiques soit sous forme d'entretiens individuels avec un pédopsychiatre* ».

### 3. PERSPECTIVES

En matière de prévention du décrochage scolaire, les résultats des expérimentations de la « mallette des parents » en 6<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> mettent en lumière l'efficacité d'actions tournées vers les parents des jeunes les plus en difficulté afin de les soutenir dans la compréhension des enjeux de l'orientation et, plus généralement, des codes de l'institution scolaire. La poursuite et l'extension de telles actions apparaissent donc comme des pistes d'action prometteuses.

En matière de raccrochage des élèves décrochés, les politiques publiques connaissent une intensification avec la mise en place des réseaux « Formation Qualification Emploi »<sup>7</sup>, dont un aspect est la constitution de « groupes de prévention du décrochage scolaire » articulés autour d'un référent nommé dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Les évaluations soulignent l'intérêt de rendre visible le décrochage scolaire auprès de l'ensemble des professionnels pour pouvoir fixer des objectifs d'accroissement du retour en formation de ces jeunes en difficulté. Ces objectifs posent centralement la question des solutions apportées aux jeunes décrocheurs repérés. Il n'est pas évident de savoir dans quelle mesure, malgré des signes encourageants, les dispositifs de remédiation au décrochage expérimentés peuvent obtenir des résultats qui dépassent les outils à disposition de l'institution scolaire pour faire face aux parcours de déscolarisation<sup>8</sup>.

La question qui demeure posée est celle de l'*articulation entre ces dispositifs de prévention et le monde scolaire lui-même*. Le temps de la prise en charge est aussi un temps de distance avec l'enseignement ordinaire. C'est pourquoi ces solutions extérieures aux établissements rencontrent des accueils contrastés de la part des enseignants et des familles. D'un côté, la rencontre de l'élève avec des formes nouvelles de pédagogie et un enseignement qui ne le met pas en échec permet de sortir de situations dégradées au sein des collèges. De l'autre, s'exprime la crainte que de telles sorties du cadre commun de scolarisation ne permettent pas de retour et ne marquent le début de ce que des sociologues nomment une « déscolarisation encadrée »<sup>9</sup>. Enfin, le raccrochage aux institutions d'insertion, en particulier aux missions locales, est un premier pas qui pose ensuite une question qui dépasse le cas des décrocheurs : celle des parcours de formation, notamment en alternance, et d'insertion professionnelle des jeunes les moins diplômés<sup>10</sup>.

7. Circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013, « Mise en place des réseaux Formation Qualification Emploi (FoQualE) ».

8. Ugo Palheta « Le collège divise. Appartenance de classe, trajectoires scolaires et enseignement professionnel », *Sociologie* 4/2011 (Vol. 2), pp. 363-386.

9. Mathias Millet, Daniel Thin, « Une déscolarisation encadrée. Le traitement institutionnel du "désordre scolaire" dans les dispositifs-relais », *Actes de la recherche en sciences sociales, Les contradictions de la « démocratisation » scolaire*, n° 149, septembre 2003, pp. 32-41

10. Les premiers résultats des expérimentations soutenues par le FEJ sur ces questions font l'objet de présentations thématiques sur lesquelles nous nous permettons de renvoyer.

## RÉFÉRENCES

### RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

**AP1 057**, « [PREDECAGRI](#) », AGROSUP DIJON – Educagri, EDUTER-RECHERCHE.

**AP1 130**, « [Convention sur le décrochage scolaire](#) », Région Rhône-Alpes, Geste.

**AP1 185**, « [Plateforme de resocialisation - Création d'un espace intermédiaire d'apprentissage individuel et collectif](#) », Conseil Général de l'Eure et Inspection académique, Auxime.

**AP1 193**, « [ESPADON - J2S \(Espace Partagé des Données pour les Jeunes Sans Solution\)](#) », Rectorat de Nantes, GIP MSHG.

**AP1 224**, « [Système mutualisé de suivi des élèves en Région \(SYMSER\)](#) », Rectorat de Lille, COPAS

**AP1 229**, « [Passerelle](#) », Ville d'Achères, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

**AP1 261**, « [PARTAJE \(Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes\)](#) », Préfecture, Rectorat et Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, COPAS.

**AP1 285**, « [Prévention du décrochage scolaire - Accompagnement de jeunes en voie de décrochage ou décrocheurs pour une insertion sociale et professionnelle](#) », Ligue de l'enseignement de la Loire, Elie Gallon Consultant.

**AP1 298**, « [Articulation entre Education Nationale et prévention spécialisée : évaluation de l'impact des ALSES \(Agent de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire\) dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire](#) », Conseil Général du Nord, Cabinet CRESS.

**AP1 301**, « [Ateliers Pédagogiques de Nanterre](#) », CMP Jean Wier - Centre Hospitalier Théophile Roussel, CEREQ.

**AP1 353**, « [Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire](#) », Rectorat de Créteil, CEREQ.

**AP1 354**, « [Bourses aux projets de classe](#) », Académie de Créteil, Ecole d'économie de Paris (EEP) – Laboratoire d'action contre la pauvreté (J-PAL).

**AP1 359**, « [Accompagnement Partenarial d'Itinéraires Personnalisés d'Accès à la Qualification \(APIPAQ\)](#) », Mission locale de Marseille / Mission d'insertion de l'éducation nationale, CEREQ.

**AP1 364**, « [SOA RUGBY A XIII](#) », SOA XIII, Pluricité.

**AP1 373**, « [Prévention du décrochage scolaire et entrée dans la vie active](#) », GIP FCIP Académie de Rouen, COPAS.

**AP1 391**, « [Prévenir le décrochage scolaire et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs](#) », Rectorat de Clermont-Ferrand, CEREQ.

**AP1 399**, « [Passeport Accueil Commun](#) », ARML Midi-Pyrénées, CIRESE.

**AP1 408**, « [Agir ensemble dans le pays Le Havre Point De Caux Estuaire](#) », Université du Havre, Agence d'urbanisme de la région du Havre.

**AP1 456**, « [Observatoire d'action du décrochage scolaire](#) », Communauté Urbaine d'Arras, Multicité.

**AP1 492**, « [Création de 2 plates-formes territoriales de repérage et suivi de jeunes décrocheurs en risque d'errance](#) », Mairie de Paris, CREDOC.

**AP1 494**, « [Dispositif de prévention et de traitement des sorties sans qualification](#) », Rectorat de Basse Normandie, CEREQ.

**APDIESES 11**, « [Mallette des parents](#) », Rectorat de Créteil, Ecole d'Economie de Paris.

## DOCUMENTS :

**Zora Mazari, Virginie Meyer, Pascale Rouad, Florence Ryk et Philippe Winnicki** : « [Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise](#) », *Bref*, n°283, CEREQ, mars 2011.

**Mathias Millet et Daniel Thin**, « L'ambivalence des parents de classes populaires à l'égard des institutions de remédiation scolaire. L'exemple des dispositifs relais », *Sociétés contemporaines*, 2012/2 n° 86.

**Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance**, « [L'Etat de l'école](#) », n°21, novembre 2012.

**Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance**, « [La baisse des sorties sans qualification. Un enjeu pour l'employabilité des jeunes](#) », Note d'information, n°10-12, août 2010.

**Ministère de l'éducation nationale**, [Guide de bonnes pratiques, Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs](#), novembre 2011.

**Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

[fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr)

Tél. : 01 40 45 93 22

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)

Septembre 2013